

Atelier participatif de Lorient



Pour une **RETRAITE**

**plus simple,
plus juste, pour tous**

Synthèses des expressions
citoyennes

18 septembre 2018



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

HAUT-COMMISSAIRE
À LA RÉFORME
DES RETRAITES

Le présent document fait la synthèse des expressions citoyennes sur le futur système des retraites, à partir de discussions sur le système actuel et le système souhaitable, lors de la matinée de l'atelier participatif le futur système des retraites, le 18 septembre 2018 à Lorient, qui a réuni 64 participant-e-s.

En complément de cette courte note, les propositions faites par les participant-e-s ont été mises en ligne sur la plateforme : <https://participez.reforme-retraite.gouv.fr/profile/atelierdelorient>.

Une synthèse de la présentation à main levée

L'animateur a d'abord proposé une série de questions à laquelle les participants ont répondu à main levée. Il se trouve que 10 personnes ont mis moins de 15 minutes pour venir, 4 personnes ont mis entre 15 et 30 minutes pour venir ; la majorité des participants ont mis plus de 30 minutes et parmi eux la moitié a mis plus de deux heures. 10 personnes viennent de Vannes, 6 personnes de Rennes et 4 personnes de Brest.

La moitié des participants sont retraités dans la salle, il y a également 8 salariés du secteur public, 25 salariés du secteur privé, 4 participants travaillant à leur compte, 2 participants sont sans emploi et il y a également 4 militaires.

15 participants ont une activité professionnelle ou bénévole en lien direct avec la retraite.

10 personnes estiment avoir de bonnes connaissances sur le sujet, 40 participants pensent avoir des connaissances moyennes et 12 personnes estiment ne pas avoir de connaissance sur le sujet ou n'en avoir que très peu.

La moitié des participants sont déjà allés sur la plateforme en ligne, une vingtaine de participants ont également contribué à la concertation.

Une seule personne n'a pour le moment pas du tout réfléchi à sa retraite et ne s'en est pas encore préoccupé, et la grande majorité des participants de la salle se projette déjà dans sa propre retraite. Une dizaine de participants pensent qu'ils manqueront de ressources une fois à la retraite, 12 personnes épargnent pour leur retraite et 8 personnes ont déjà prévu de travailler plus longtemps que l'âge légal de départ à la retraite. 5 participants n'ont pas de crainte particulière et sont confiants quant à l'avenir de leur retraite. Enfin, une personne ne se retrouve dans aucune des propositions : ce monsieur de plus de 65 ans n'a pas de retraite et n'arrive pas à en percevoir. Il lui est conseillé de se rendre au stand info-retraite sur le temps de midi afin de trouver un interlocuteur pour l'aider dans ses recherches.

Regards sur le système de retraite aujourd'hui

La retraite aujourd'hui, ça vous évoque quoi ?



Interrogés sur leur perception de la retraite aujourd'hui, les participants évoquent avant tout la complexité et l'inégalité du système actuel (8 occurrences pour chacune des notions) puis évoquent en deuxième lieu autant leur attachement à la solidarité (5 occurrences) que le principe de répartition (5 occurrences). Enfin, ils estiment que le système leur paraît injuste (4 occurrences), tout en avançant l'idée de sécurité (4 occurrences également).

Les participants ont échangé en sous-groupes de 6 à 7 personnes avec un facilitateur d'échanges par table. Le premier tour de discussions s'est porté sur ce qu'ils pensent du système actuel, ce qui fonctionne aujourd'hui et est à conserver et ce qui mérite d'être amélioré, repensé ou supprimé. Voici ce qui en ressort.

- **Un sentiment de complexité, d'iniquité et de méfiance**

Les participant-es partagent avant tout **des préoccupations sur le niveau de leur futur retraite**, nombre d'entre eux craignent une perte de pouvoir d'achat et de niveau de vie : « *la réalité est qu'aujourd'hui, tous les retraités n'ont pas suffisamment pour vivre* ». Ils disent devoir s'y préparer, pour anticiper cette perte de revenu, notamment pour envisager le coût d'une maison de retraite. Ils et elles se questionnent également sur l'âge effectif de départ à la retraite et sur leur capacité à avoir jusqu'à cet âge-là un travail et la santé suffisante pour l'exercer.

Ces motifs de crainte sont renforcés par **l'impression d'illisibilité et de complexité du système** : les règles de calcul sont complexes, l'accès à l'information concernant sa propre situation difficile ; une table met également l'accent sur les erreurs parfois faites lorsque les dossiers passent par plusieurs caisses de retraite. Certain-e-s estiment enfin que le système s'adapte mal, voire est **totallement inadapté aux évolutions de la société** : la précarité, la diminution du nombre d'actifs dans le secteur agricole, la vie active des femmes ainsi que les nouvelles formes de travail sont autant de sujets qui ont été abordés aux tables.

- **Le système par répartition et la solidarité sont à conserver**

La majorité des participant-e-s fait **confiance au système par répartition** et au principe de **solidarité intergénérationnelle**. La solidarité « *fait l'identité de notre système* », elle apparait comme essentielle au bon fonctionnement du régime de retraite actuel. Le système par répartition mériterait tout de même d'être réformé « *pour aller vers plus d'égalité et de justice* ». **Le système de réversion** a également beaucoup été discuté, une minorité de participants souhaitant conserver ce système tel qu'il l'est pour le moment, et une majorité de participants le trouvant pour l'instant injuste et souhaitant le modifier pour qu'il soit plus en accord avec la société actuelle.

Portrait-robot du système de retraite idéal

Réactions à la présentation des grands principes du futur système universel de retraite

- **Appréciations positives et points d'appui**

La simplification et la lisibilité (12 occurrences) : « *davantage de transparence* », de simplicité dans les suivis des parcours professionnels « *notamment entre public et privé* ». Beaucoup de participant-e-s souhaitent pouvoir calculer facilement leur future pension de retraite pour évaluer leur futur niveau de vie.

Un nouveau système plus équitable et plus juste (11 occurrences) **par son universalité** (5 occurrences) : il uniformise, homogénéise les situations grâce à une valeur du point identique, reconnaît un droit au salaire, ouvre la voie à une notion de revenu universel et souhaite réduire les inégalités femmes-hommes.

La confiance envers la méthode (4 occurrences) : « *la concertation avec les citoyens* », le débat, autant d'ingrédients créant un cadre de confiance pour la discussion. L'ambition d'une réforme systémique est soulignée.

La conservation des grands principes de notre système de retraite, notamment le système de répartition : les 14 tables ont en effet toutes évoqué ce sujet et toutes sont unanimes quant à l'importance de garder ce principe de solidarité. Beaucoup de participant-e-s ont également évoqué les pensions de réversion, « *à repenser peut-être* » mais à garder sûrement.

- **Des questionnements sur la mise en place du système**

Des craintes sont d'abord exprimées sur la **sincérité de l'exercice de concertation** : « *quelle prise en compte des propositions ?* » « *Comment être sûr que ce qui sera dit lors des débats sera bien traduit en proposition ?* » « *La réforme n'est-elle pas déjà décidée ?* ». Des craintes sont également soulevées concernant le suivi des propositions : « *qu'est-ce qui garantit la prise en compte de ce qu'il se dit en réunion et en débat ?* » « *Comment assurer la gouvernance de ce nouveau système ?* »

Le système proposé leur paraît encore **trop flou** (8 occurrences), avec « *beaucoup de « si »* » mais peu de prévisions claires et calculées, peu de simulations : « *il n'y a pas assez d'informations pour être totalement confiant envers ce nouveau système* ».

La phase de transition inquiète particulièrement certains participant-e-s (7 occurrences) qui se demandent comment la réforme sera mise en place et ce qui est prévu pour « *éviter les querelles sur la transition : pour que le système soit adopté, il faudra un consensus au sein de la société ce qui n'est pas facile à obtenir* ».

La question de **modifier le régime actuel** des retraites est également évoquée : « *en attendant cette réforme, que fait-on pour les petites retraites actuelles ?* »

Enfin, ce sont des interrogations concernant **le financement de ce système** qui ressortent des discussions : « *comment peut-on garantir financièrement le futur système ?* » « *Quelles nouvelles sources de financement sont possibles ?* » A cette question, certains avancent l'idée d'une taxation sur les robots, par exemple. Comment également « *garder le principe de solidarité en y intégrant la nouvelle génération qui semble moins concernée ?* »

- **Des questionnements sur les principes mêmes du système**

Le fonctionnement du principe 1€ cotisé donne les mêmes droits ne paraît pas clair à tous : « *est-ce très équitable ?* » « *Quelle est la valeur d'1€ lors de la retraite ?* » « *Ce principe ne maintiendrait pas les mêmes écarts de ressources ?* » Plus encore, c'est la question des droits qui est posée par certains participant-e-s : « *de quel droit parle-t-on ?* » « *Y aura-t-il toujours des droits pour des compléments de retraites ?* ».

Le système par points suscite également des interrogations, notamment sur sa comptabilité : « *sur quoi le point sera-t-il indexé ?* », « *A quoi correspond un point ?* », « *En quoi ce système de point est différent du système actuel ?* » **L'idée d'un minimum de retraite ou d'un revenu de base** est évoquée, sans pour autant que les participant-e-s ne sachent de combien il doit être : « *1000€ ?* » « *En fonction de la courbe économique nationale ?* » « *Comment garantir finalement le pouvoir d'achat des retraités ?* »

L'harmonisation et l'universalisation des systèmes posent question lorsqu'il s'agit de réunir le public et le privé ; « *pour les agents du public, existera-t-il toujours les tranches A, B et C* » par exemple ? « *La situation des agriculteurs retraités va-t-elle pouvoir être améliorée ?* » « **Comment tenir compte des situations particulières** » que sont les aléas de la vie (le chômage, la maladie, l'accident, les carrières hachées...) ? De la même façon, « *comment le système pourra s'adapter aux carrières internationales ou européennes ?* »

- **Les questions posées au Haut-Commissaire à la réforme des retraites**
Voici les questions choisies par les tables.

- Quelle sera la **valeur** d'un euro cotisé ?
- Demain existera-t-il toujours les tranches A, B, C (cotisations sociales pour les employés agents de maîtrise, cadres). Dans les deux cas, quelle sera la **valeur d'1€** ?
- Quelle est la différence entre le système universel envisagé et le **régime de point actuel** ?
- Yaura-t-il une possibilité de **cotisation supplémentaire facultative**, et si oui, avec quelles incitations ?
- La réforme inclue-t-elle les **complémentaires** ?

- Est-ce qu'on va pouvoir donner **des points** ?
 - Comment l'entrée en retraite va-t-elle **corriger les déséquilibres** ?
 - Qu'est-ce que **les auto entrepreneurs** vont devenir ?
 - Comment le citoyen pourra-t-il être partie prenante de ce qui est adopté, pourra-t-il **suivre sa mise en œuvre** et aura-t-il la **garantie** de son universalité ?
 - N'y a-t-il pas un risque (habituel, du passé) de **création de niches** ?
- Retrouvez les réponses dans la Foire aux Questions « Ateliers participatifs ».

Expressions individuelles à mi-atelier

Voici les post-it reclassés :

CE QUI VA DANS LE BON SENS DANS LE PROJET DE NOUVEAU SYSTEME DE RETRAITE	
Simplicité, lisibilité	Clarification
	Système plus lisible qui conserve un haut niveau de solidarité
	Système plus simple, simplicité, simplification (6 occurrences)
	Vers une simplification de la lisibilité des droits
	Un seul interlocuteur pour les différents systèmes
Equitable et juste	Le système semble plus simple et plus équitable
	Équité, système plus équitable (6 occurrences)
	La volonté d'établir un système réellement universel et équitable
	Réforme plus juste
	La volonté de mettre tous les salariés sur une place d'égalité
Universalité	Plus d'égalité peut-être
	La notion d'universalité (2 occurrences)
	Unicité des régimes, règles communes
	Convergence, égalité des régimes
Méthode	Un principe fondateur : «un euro cotisé»
	La méthode du Haut-Commissariat à la réforme des retraites (concertation appréciée)
	Ce qui va dans le bon sens, c'est la volonté de mettre à plat l'existant et un objectif
	Clarté
	Confiance dans la suite
	Assainir les jalousies, même si infondées

Principes	Adaptation à l'évolution de la société
	1€ cotisé = les mêmes droits et renforcement de la solidarité nationale (faibles rentes, handicap)
	Un nombre de points à atteindre, ok. Combien de temps sera nécessaire (en année) pour avoir les points minimum (40, 42, 45, 50 ans ?)
	Equilibre financier et évolution des cotisants
	Le nouveau système prend en compte la solidarité
Questionnements	Comment se passera la mise en place de ce nouveau système ?

CE QUI NOUS INQUIETE / NOUS PREOCCUPE DANS CE FUTUR SYSTEME		
Diminution de la retraite / du niveau de vie	L'universalité risque-t-elle de se traduire par une diminution des pensions ?	
	Le flou pour l'avenir : qui va gagner et qui va perdre avec la réforme et combien ?	
	Que celui qui a beaucoup gagné toute sa vie et aura cotisé beaucoup d'€ ne soit pas solidaire des petites retraites selon le principe : « 1€ cotisé = même droit ». Il faut une mécanique solidaire dans ce système	
	Ce qui est inquiétant c'est d'avoir une énième réforme et ne plus avoir le même niveau de revenu de l'ancien système au nouveau	
	Pour les personnes qui ont auront de faibles revenus, risque de vivre une très faible retraite, à moins qu'un dispositif minimum soit mis en place	
	Il y aura des « perdants »!	
Gouvernance / Transparence / Politique	Transparence !! Les règles doivent être appliquées par tous avec honnêteté	
	Importance de la gouvernance (consensus?)	
	La gouvernance permettra-t-elle une représentativité des retraites ?	
Mise en place	En attendant cette réforme, que fait-on pour les petites retraites actuelle ?	
	La mise en place	
	Evaluation des retraites, transition très longue	
	Les querelles sur la transition, les freins	
	Transition entre nouveau et ancien système	
	Quelle modalité de passage d'un système à l'autre ? (2 occurrences)	
Contribution citoyenne	Ce qui m'inquiète c'est la prise en compte de nos propositions	
	Ecoute de nos propositions mais à quand la mise en fonction ?	
	Réforme déjà décidée	
Le système	La multiplication des exceptions (une spécificité bien française)	Maintien de la répartition
	Harmonisation de tous ces systèmes	Beaucoup d'inégalité quant aux études ou non faites, ou alors entrée rapide dans la vie active

	Récréation des régimes spéciaux !	La place des personnes handicapées dans la réforme
	Plus il est universel plus le système peut être solide	Confirmation d'un système par répartition
	Concernant les cotisations agricoles, elles seront conséquentes si les revenus sont au rendez-vous, c'est à dire si c'est les agriculteurs fixent les prix à la vente (prix de revient, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui)	
Solidarité	Tenir compte des publics les plus fragiles	
Financement/ économie	Comment financer les pensions Agirc/Arco s'il y a plus de cotisations au-delà du plafond ?	Non connaissance du financement pérenne du système
	Le financement	Ce qui m'inquiète c'est que le système reste un coût important calculé sur les salaires (sorte d'impôt a priori, CAD avant que l'argent ne soit gagné)
	Relèvement de la retraite de base	L'évolution inconnue des mécanismes économiques et des emplois liés à ces mécanismes
	Floue : sera fonction de la règle d'or de la solidité financière	Le montant de la retraite

LE NOUVEAU SYSTEME PARAIT SOLIDE CAR...

Fonctionnement du nouveau système	Il prendra en compte toutes les situations
	Il vise à une harmonisation, une uniformisation (2 occurrences)
	Il repose sur la solidarité et la répartition : solidarité entre générations et les actifs prennent en charge les retraites entre les retraités. Les plus aisés aident les moins privilégiés (2 occurrences)
	Davantage de solidarité, c'est moins de précarité pour les retraites
	Architecture du système
	Universalité du système et équité de traitement
La gouvernance	Solidité par la démarche de gouvernance
	La gouvernance est assurée par un groupe représentatif de la population (parti politique, syndicats, citoyens engagés, associatifs, humanitaires...)
L'avenir	L'avenir nous le dira
	Recherche de la pérennité du système
	La solidité doit suivre les évolutions de la richesse, le travail ou la finance ou les machines
La confiance	La solidité dépend du degré de confiance !
	«Promesse» d'une meilleure solidarité, affaire à suivre
	Equité, lisibilité
	C'est solide parce que c'est moins contestable que notre système actuel injuste. Donc le consentement à la «contribution» sera plus fort

LE NOUVEAU SYSTEME NE PARAIT PAS SOLIDE CAR...

Disparition de	Equité et justice sont affichées. Encore faut-il y arriver !
-----------------------	--

principes	Contexte aujourd’hui inégalitaire, décote sur le minimum vieillesse, complexité de la retraite
	L’injustice du nouveau système
Contexte flou	Beaucoup de «droits» mais où sont les «devoirs» ?
	Beaucoup de « si »
	Réforme incertaine
	Quid du financement ?
	On verra, calcullette en main...
	Pas de simulation, besoin de plus d’information sur la gouvernance
	Cela dépendra de l’adhésion initiale et dans le temps : tout le monde doit jouer le même jeu

Et l’après-midi ?

Les participants ont rédigé des propositions sur les différents thèmes mis en discussion (chaque thème a été traité par 2 à 3 tables).

- **Quelle solidarité entre les actifs ?**
- **Prendre sa retraite à quel âge et à quelles conditions ?**
- **Comment harmoniser et moderniser les droits conjugaux et familiaux ?**
- **Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?**
- **Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?**
- **Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?**

Et toutes les tables ont rédigé une proposition concernant le thème principal de l’atelier : « **Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?** »

N.B : Les participants ayant déclaré avoir une très bonne connaissance du système de retraite ont été réunis sur des tables spécifiques dont les propositions ou contributions apparaissent en orange dans le texte. Ce sont les tables 11 – 12 et 13.

Propositions citoyennes sur le thème principal de l’atelier

« **Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?** »

Table 1 : Partager les points de vie commune

Les participants proposent d'établir « *un partage des points entre conjoints ou pacsé, pendant la vie commune* », ce partage devrait être obligatoire. Il permettrait ainsi de mettre fin à la pension de la réversion puisque « *chacun {serait} propriétaire de ses points* ». Le partage des points serait une solution pour neutraliser les effets (négatifs) liés à l'interruption d'une activité ou du temps partiel d'un des deux conjoints : cela renforce la solidarité et « *favorise l'égalité au sein du couple* ». Pour que cette proposition fonctionne, les participants ont insisté sur le besoin de communication et de pédagogie sur le système. Ils ne font pas de distinction entre les couples « *mariés et pacsés* ».

Table 2 : Harmonisation aux autres formes de couple

Deux propositions ont émergé des discussions de cette table ; la première concerne l'extension des « *droits à pension de réversion aux autres formes de vie commune* », et notamment du PACS. La question du concubinage reste en suspens, l'idée étant qu'il faudrait un « *acte juridique* » ; « *les situations de concubinage sont difficiles à prouver* ». Les participants souhaitent ainsi améliorer « *l'équité par rapport à d'autres formes de vie commune que le mariage* ». La seconde proposition concerne l'harmonisation des « *majorations familiales (sur les durées d'assurance), sur les conditions les plus favorables* » transposée dans le cadre du nouveau régime. Ces deux propositions cherchent à prendre en compte l'évolution sociétale française.

Table 3 : Le forfait enfant

Les participants ont développé une proposition concernant les enfants d'un couple : ils proposent que les parents, « *quel que soit le montant de leur retraite* » touchent une aide financière lors de leur retraite, « *un forfait* », « *identique pour un enfant et à compter du premier enfant* ». L'idée ici étant que « *la prise en compte des enfants* » soit équitable, « *quel que soit le montant de la retraite, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui* ». Cela permet notamment d'améliorer les « *situations monoparentales dès le premier enfant* » et renforce l'équité entre les retraites. Pour que cela puisse se faire, il faudrait donc maintenir « *le même budget que celui utilisé aujourd'hui pour le service de bonification pour enfants* », budget qui serait réparti entre tous les retraités de tous les régimes « *ayant un enfant ou plus* ».

Table 4 : Compenser le congé maternité

Les participants proposent le « *maintien d'une cotisation assise sur le « salaire reconstitué » pendant le congé maternité* », comme s'il n'y avait « *pas d'arrêt* ». Cette cotisation serait *distribuée « de la même façon, quel que soit l'activité* ». L'idée principale de cette proposition est que cela éviterait de « *pénaliser les femmes en raison des grossesses* ». Cela permettrait de « *modifier le regard sur la maternité au sein de l'entreprise (ce n'est pas une maladie ni une tare)* » et d'améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette proposition leur semble « *simple* » à mettre en œuvre, pour peu d'une véritable « *volonté politique* » et d'un « *financement* » conséquent. « *Le congé maternité n'est pas synonyme de congé mais d'activité* ».

Table 5 : Ouvrir les droits aux différentes formes de couple

Les participants souhaitent « *ouvrir aux pacsés et union libre les droits à la réversion, toujours avec condition de ressources et de patrimoine, sans condition d'âge. Cette réversion devra être versée au prorata des unions, avec une valorisation de l'accompagnant en fin de vie.* » Face à l'évolution « *des modes de vie et des modèles conjugaux* », cette proposition permettrait d'individualiser des situations de plus en plus courantes. Ainsi, en améliorant la « *solidarité familiale et la qualité de vie* », cette proposition pourrait garantir « *un certain niveau de ressources* », notamment en compensant

un manque de revenu. Les participants évoquent également l'idée que le remariage pourrait ainsi se faire « *par choix* », et non pas par facilité administrative et financière. Cette proposition bénéficie à toutes les formes de concubinage (« *pacsés et union libre* ») mais également à tous les « *enfants à charge* » ; en un mot « *à l'ensemble du foyer* », même aux familles monoparentales.

Table 6 : Compenser les temps familiaux

Les participants de cette table proposent de « *compenser les arrêts pour élever les enfants* » comme les congés parentaux ou le temps partiel. Cela permettrait notamment de reconnaître et de valoriser « *l'éducation par les parents* » des enfants. Un point de vigilance est néanmoins fait concernant la « *valorisation de la garde d'enfant* » qui peut encourager les femmes « *à rester à la maison* ».

Table 7 : Un contrat de parentalité (« la solution suédoise »)

Les participants ont réfléchi à un « *contrat de parentalité* », indépendant du contrat de mariage, « *permettant de définir les conditions de compensation* » des droits familiaux. C'est ce qu'ils ont appelé « *la solution suédoise* ». Cette solution pourra « *objectiver le calcul* » des droits et améliorer la situation des divorcés en évitant de « *reporter le calcul et les litiges* » pendant des années : le sujet de la « *réversion pour les divorcés* » serait finalement un non-sujet. Cette proposition vise également à améliorer l'égalité entre les femmes et les hommes. Pour que la mise en œuvre se fasse sans problème, les participants pensent qu'il faut « *limiter la phase de transition* » et développer la « *sensibilité socio-culturelle* » en questionnant par exemple sur « *l'engagement de la société à avoir des enfants* ».

Table 8 : Etendre le droit à la réversion aux nouveaux couples

Les participants ont principalement discuté de la pension de réversion dans leur proposition concrète, en avançant quatre points. Le premier est l'accessibilité de cette pension aux « *nouveaux couples* » que sont « *les pacs, les mariages ou les unions à venir* » ; l'idée étant avant tout d'avoir un « *cadre juridique* » du couple. Ils proposent ensuite « *une durée de mariage minimum* » pour pouvoir prétendre à la pension. Le troisième point concerne un « *revenu plancher* » que doit toucher le « *conjoint survivant non divorcé* » pour prétendre à la pension de réversion. Et enfin, le dernier point est la proposition de partager « *les points du couple pendant la durée du mariage ou du pacs* », que le couple ait des enfants ou pas, permettant ainsi de supprimer la pension de réversion « *pour l'ex-conjoint* ». Les participants émettent une inquiétude quant à la baisse des pensions « *avec le nouveau régime* ».

Table 9 : Adapter la réversion à la société

Les participants veulent adapter les pensions de réversion « *aux évolutions de la société* », c'est à dire aux mariages et aux pacs, mais pas au concubinage, et cela dans un souci de prise en compte « *des réalités de la vie commune* ». La proposition améliorerait l'équité entre les couples. Les participants précisent que « *le montant de la retraite cumulé à la pension de réversion ne doit pas être inférieur à l'allocation spécifique aux personnes âgées (ASPA)* ».

Table 10 : Revoir le système de réversion

Les discussions de cette table ont abouti à trois propositions :

- « *L'attribution de trimestre ou d'avantages à celui qui a arrêté ou ralenti son activité* » pour s'occuper des enfants, notamment. Cela permettra de « *palier la carrière morcelée* » et le

financement de cette « *majoration des points* » se ferait par l'Etat. L'indice de point de base devrait être « *l'indice avant la naissance des enfants* ».

- Les « *jours enfants malades* » qui devraient être « *répartis entre les hommes et les femmes* », et plus seulement pour les femmes. Cette seconde proposition pose plus largement le débat sur « *la parité homme femme* » qui doit être appliquée « *en tenant compte des contraintes liées à l'éducation des enfants* ». Cette proposition bénéficierait principalement aux « *femmes qui ont un revenu plus bas que la retraite* ».
- Les pensions de réversion : l'attribution de ces pensions se ferait « *aux conjoints* » et aux « *ex-conjoints* », finalement « *aux parents d'enfants* » et permettraient de financer les « *maisons médicalisées* ». Les participants insistent sur l'idée d'une « *règle unique* » concernant les réversions et mettent en garde contre le risque du nivellement « *par le bas* » et de perte « *des acquis* ».

Table 11 : Adapter les pensions de réversion aux pacsés

Les participants veulent ouvrir la pension de réversion « *aux partenaires d'un PACS, indépendamment d'avoir eu des enfants ou pas* », à condition qu'il y ait un « *justificatif* » du PACS. Le concubinage n'a pas été retenu dans cette proposition. Cette solution correspond à une « *évolution du mode de vie* » de la société et permettra d'améliorer l'égalité « *entre les personnes mariées et pacsés* ». Les participants pensent également à la « *protection des femmes (ou des hommes) et des familles* ». Cette proposition leur semble particulièrement « *simple à mettre en œuvre* ».

Table 12 : Améliorer le système de réversion

Trois points ont été abordés par les participants dans leur proposition concrète. Tout d'abord, ils souhaitent un « *plancher et un plafond de réversion* », puis ils évoquent un « *taux à 60%* » de ces pensions, « *sous condition de ressources* ». Enfin, ils veulent faire « *masse des deux retraites* » afin que le premier bénéficiaire puisse obtenir « *60% du total, donc de sa propre retraite* ». Les objectifs sont « *la solidarité* » au sein du couple, « *la justice pour les décès prématurés* ». Pour cela, il faut « *trouver les solutions de mise en œuvre dans le temps* » en se posant la question de savoir ce qu'il se passera « *5 ans après l'adoption de la loi* ». Les bénéficiaires de cette proposition seront les couples, élargis « *au-delà du mariage* » avec l'introduction d'une « *durée de vie commune* ». L'âge du bénéficiaire pose question : si le bénéficiaire est jeune, la « *réversion sera très longue* » et donc pas très équitable. L'idée principale à retenir est qu'il faut « *harmoniser vers le haut avant tout* » (les statuts, les différences entre hommes et femmes, les âges, les cotisations de ressources, les taux...) et de « *moderniser après* ».

Table 13 : Valoriser la politique nataliste

Les participants proposent de « *compenser la perte de salaire et donc de cotisation lorsqu'on a un enfant* », en affectant « *un capital-point par enfant* ». Ce serait un capital « *forfaitaire, à répartir au sein du foyer* » donné en cas de « *frein à la carrière* ». Le débat est néanmoins ouvert sur le moment d'attribution de ce forfait : « *à la naissance ou au moment de la retraite* » ? La « *bonification au troisième enfant* » serait dû à la « *politique nataliste : s'il y a plus de retraité, il faut plus de cotisants* » et les participants se demandent qui doit payer pour cette « *politique familiale : la CAF ?* » Cette proposition permettrait de s'adapter à la « *complexité des familles d'aujourd'hui* », notamment monoparentales et améliorerait la « *lisibilité du système* ».

Propositions citoyennes sur les autres thèmes mis en discussion pendant l'atelier

- **Comment améliorer la couverture retraite dans le cadre des nouvelles formes de travail ?** (*contributions de la table 14 et 3*)

Modulation des cotisations

En ce qui concerne le montant des retraites, les deux tables ont émis beaucoup de propositions, notamment concernant la valeur de référence : ce doit-être « *toujours le revenu* » ? Par exemple, une table propose « *la modulation du taux de cotisation* » seulement « *aux revenus élevés et sans réelles perspectives du montant de la retraite.* » Une autre proposition donne « *le choix de cotiser librement* », solution qui « *peut s'adapter dans le régime à points, à des activités incertaines* ». D'une certaine façon, c'est cette idée de liberté de cotisation que proposent les participants lorsqu'ils évoquent les « *forfaits de points* » : ces forfaits permettraient d'ajuster les périodes de prise en compte des revenus pour la cotisation et pourraient compenser leur « *activité défavorable* » au profit de période plus faste. Les participants proposent aussi un « *un seuil minimum de cotisation dans le cas de la modulation* ».

La proposition d'un « *montant universel de retraite* » est également évoquée.

La solidarité

Une des discussions part du constat que le « *nombre d'actif diminue : il faut donc augmenter l'assiette* » de cotisation. Le principe de « *solidarité vis à vis des travailleurs en situation de précarité qui ne font que s'adapter à l'évolution de la société* » doit pouvoir être perpétuée.

Le statut de l'autoentrepreneur

Le statut de l'auto-entrepreneur constitue pour une table « *une forme d'exploitation, la contournement du salariat* » avec un « *salaire déguisé* ». Les deux entreprises prises en exemple sont Uber et Delivroo. Les participants se demandent s'il ne faut pas distinguer « *une part employeur ou client* » d'un côté et « *autoentreprise* » de l'autre, afin de bien distinguer le statut.

La robotisation

Les discussions ont également tourné autour de la robotisation, avec l'idée de faire des robots des « *cotisants* : « *la cotisation à prévoir sur les robots est adaptée à l'évolution actuelle du travail.* »

Transformation des RTT en points

Sur le sujet des RTT, une des tables propose de « *transformer les RTT et les congés en points* », tout en soulevant bien la difficulté de financement de cette proposition : « *qui paye ?* ». L'autre table ne souhaite pas transformer les RTT « *car ce serait encore les moins rémunérés qui seraient défavorisés* ». Un point de vigilance est soulevé : « *que faire en cas de disponibilité pour convenance personnelle ?* »

Taxation des entreprises

La taxation des entreprises en fonction du rapport revenu entreprise / salariat / nombre de salariés. La taxation est nécessaire pour les « *entreprises ayant peu de salariat mais dégageant de grands revenus* ».

- **Prendre sa retraite, à quel âge et à quelles conditions ?**
(contributions des tables 1, 4 et 9)

Avoir la liberté de partir quand on veut

Ici, il n'y a aucune condition pour partir à la retraite, la notion de liberté prend tout son sens : les futurs retraités auront ainsi une « *retraite à la carte* », quand ils veulent. Le point négatif soulevé est financier : si le système de répartition est conservé et que les actifs peuvent prendre leur retraite dès qu'ils en ont envie, il peut y avoir des risques pour financer ces retraites. Le nombre de retraités devenant plus important peut-être que le nombre d'actifs.

Décider d'un nombre d'année de cotisation

Un groupe a évoqué la proposition « *dès lors où le nombre d'années de cotisation est atteint, laisser le choix de partir ou pas à la retraite* » et a estimé être d'accord avec cette proposition. Le point fort qui est souligné dans cette proposition, c'est que cette solution permet de maintenir une solidarité et un équilibre entre les actifs et les inactifs (les retraités). Néanmoins, cela réduit le sentiment de liberté des actifs qui ne peuvent pas partir plus tôt s'ils le souhaitent. C'est finalement le principe d' « *un minimum de retraite avec un minimum de cotisation* ».

Dans ce futur système, il n'y aurait plus de notion de « *meilleures années* » pour calculer les retraites.

L'âge minimum légal de départ à la retraite

Tous les groupes ont évoqué cette solution et ce sont posés la même question : quel est le bon âge minimum pour partir à la retraite ? Certains proposent d'indexer l'âge minimum à l'espérance de vie, ainsi l'âge pourrait évoluer en fonction de l'évolution de la société. Mais la question des conditions de vie, en termes de santé, se pose alors : quelle est l'espérance de vie en bonne santé des citoyens ? On peut vivre de plus en plus longtemps, sans pour autant vivre en bonne santé.

L'idée étant que lorsque l'âge légal sera trouvé, il sera possible de partir à la retraite, mais pas non plus obligatoire. Un des groupes évoque même la possibilité de reprendre une activité après être parti en retraite : dans ce cas, il faudrait que cette nouvelle activité soit prise en compte par un nouveau calcul des droits, s'ajoutant au calcul de la retraite initiale.

Harmonisation du système

Les trois tables sont favorable à l'harmonisation de tous les régimes de retraite, ils insistent particulièrement sur l'« *alignement des secteurs privés et publics* » : cela va dans le sens de plus d'équité entre les systèmes et cela évite de fait les risques de conflits et de jalousie entre les actifs du secteur public et les actifs du secteur privé. L'harmonisation rendrait ainsi plus simple et plus lisible le système.

L'harmonisation passe également par la suppression des régimes spéciaux, mais doit toujours tenir compte des spécificités et des situations particulières telles que la pénibilité ou le handicap.

Le risque de l'harmonisation est également soulevé : il ne faudrait pas que l'alignement se fasse « par le bas », c'est à dire qu'il soit négatif pour tout le monde.

L'harmonisation ne doit néanmoins pas supprimer le principe de solidarité, essentielle pour « limiter les écarts entre les petites retraites et les retraites élevées ».

La retraite progressive

Une des propositions consiste à favoriser la retraite progressive, un peu sur le même modèle qu'actuellement (choisir un temps actif de 80% et profiter d'un jour de retraite par semaine etc). Cette situation doit pouvoir perdurer dans le futur système.

- **Comment conforter la confiance dans notre système de retraite ?**
(contributions des tables 6 et 13)

La mise en place d'un référendum

Si le référendum paraît légitime en permettant « d'intégrer toutes les générations » dans le débat, il pose tout de même un certain nombre de questions quant à sa présentation (quelle question doit être posée ?), l'information que peuvent recevoir les citoyens (si le projet est mal présenté, les citoyens pourraient ne pas bien le comprendre) ou encore des questions concernant la réaction du gouvernement face aux résultats : sera-t-il bien pris en compte et suivi ?

Des sources de financement diversifiées

Globalement, les tables sont favorables à la taxation sur les plus riches, sur le patrimoine ou sur le capital, tout en alarmant sur les possibilités de « récupération » d'un tel financement. En revanche, la taxe consommation semble être un système top injuste parce que l'impact pourrait être différent selon les CSP.

D'autres solutions sont proposées, notamment d'isoler le financement des retraites des autres finances publiques ou prélever un financement directement sur les revenus de remplacement (générant des droits). La méthode de défiscalisation (les niches) devrait être revue pour contribuer correctement au système de retraite.

La gouvernance

« Qui doit faire partie de la gouvernance ? » Le pilotage doit être assez pertinent pour alerter à temps, notamment en ce qui concerne les questions d'équilibre. Ainsi, il faudrait pouvoir « mélanger les « experts » avec les gestionnaires, les syndicats et les citoyens ».

Même si les « syndicats sont élus et représentent les salariés tout comme les députés représentent les citoyens », ils sont estimés comme « pas assez représentatifs », il faudrait donc d'autres « instances de pilotage, et si possible plurielles ». De plus, une table insiste sur le rôle constructif que devrait garder les syndicats, plutôt que d'être dans un rôle contestataire.

Mise en place d'une règle d'or

Le principe d'une règle d'or semble être une bonne idée, avec néanmoins une grande question : qui définit les règles de la règle d'or ? Une table propose que deux principes soient déjà intégrés à cette

notion de règle d'or : le principe de répartition qui doit rester pérenne et celui de l'équilibre financier maintenu à long terme.

Améliorer la lisibilité sur les retraites

Les deux tables insistent sur les besoins d'information et de lisibilité qui sont essentielles pour la confiance des citoyens : il faut « donner la possibilité {aux citoyens} d'être acteur avec transparence » du système. Il faut donc pouvoir informer régulièrement les citoyens, les sensibiliser voire les former : « tous doivent être acteurs de leur retraite tout au long de la vie active » en sachant où ils en sont. Dans le même sens, une table propose de définir des bornes (d'âge, de durée...) qui ne se modifient plus afin que tout soit bien clair et serein pour tout le monde.

Autres propositions

La solidarité doit être garantie dans ce nouveau système, tout comme la justice et l'équité. Dans ce sens, il faut faire attention aux personnes ayant des avantages par rapport aux autres (gagnants/perdants).

Il est proposé de donner un fil rouge, un cap sur le long terme.

Faire des études ne doit pas être pénalisant pour la retraite.

Difficultés à faire basculer les différents régimes sur un régime universel.

Le débat cyclique public ne paraît pas pertinent en public mais plus pertinent sur une instance dédiée.

- **Quelle prise en compte du handicap et des aidants familiaux dans la retraite ?**

(contributions des tables 8 et 11)

Ce thème a été jugé difficile par une des deux tables.

La prise en compte du handicap

Ceux qui ont la chance de travailler veulent continuer à travailler, ils ne veulent pas partir plus tôt, par peur de la solitude par exemple. Néanmoins, il faudrait conserver des « âges de départ à la retraite inférieurs à l'âge légal pour ceux qui ont pu faire une carrière », donc garder « un régime spécifique pour les handicapés ».

Il faudrait par ailleurs « un vrai lien entre handicap et retraite » et faciliter la démarche de départ en retraite par une « démarche administrative automatique » simplifiée par exemple, ou un lien entre RQTH et retraite anticipée. Or, « le système est parfois « frileux » à orienter vers RQTH ».

Il faudrait mieux « intégrer en amont le handicap au travail » en facilitant l'insertion professionnelle.

La situation des aidants familiaux

Il faudrait créer un statut pour les aidants familiaux (d'un enfant handicapé par exemple) qui donne des droits à la retraite.

Il est proposé d'affecter un capital de point par an en fonction du besoin de l'aide pour créer un « *système de point compensateur pour les aidants, les malades...* ». Si la personne travaille quand même, il faudrait une compensation en points du salaire partiel perdu.

Sur ce sujet, c'est la question de la limite de la solidarité qui se pose lors de l'accès à la retraite de l'aidant familial.

Développer l'information

Pour plus de « *lisibilité* » et de « *visibilité* », il est proposé d'améliorer l'information concernant les droits induits par le RQTH. Il y a une « *méconnaissance, un manque d'information sur le système, aboutissant à des droits non demandés* ».

Concernant les aidants, le système devrait être plus simple et plus clair. Ainsi, il ne faudrait pas mélanger « *l'aidant d'un enfant handicapé et d'autres aidants familiaux (les parents par exemple)* ». L'idée d'une « *grille permettant d'évaluer le besoin d'aide* » est également évoquée.

Autres propositions

Il faudrait une meilleure qualité de vie pour ces populations, moins anxiogène.

Dans la fonction publique, la situation de personnes ayant une perte de capacité de travail est non compensée comme dans le régime général.

- **Comment donner plus de choix dans la gestion de la fin de sa carrière ?**
(contributions des tables 2 et 5)

Une information qui fait défaut

Les citoyens constatent un manque d'information sur le dispositif de retraite progressive qui est finalement peu connu : « *il y a une confusion entre ce dispositif et les accords d'entreprises qui prévoient d'autres dispositifs* ». Selon les deux tables, la communication est essentielle pour le dispositif par ce que les « *aménagements de fin de carrière sont peu connus* » : « *il faut une communication aux services RH des entreprises* », il faudrait même pourquoi pas « *obliger l'employeur d'informer sur le dispositif de retraite progressive à 55 ans* ».

Partenariat senior-junior

Les deux tables ont insisté sur le lien intergénérationnel qui pouvait exister au sein d'une entreprise entre les jeunes arrivants et les plus anciens proches de la retraite. Il existe par exemple des aides de l'Etat pour « *organiser l'accompagnement d'un junior par un sénior* » ; l'apprentissage et l'alternance devraient également être mis en lien avec les départs à la retraite. Néanmoins « *la taille de l'entreprise n'est pas à négliger : la possibilité pour les petites entreprises de mettre en place du tutorat est limitée.* »

Pouvoir faire entrer dans les écoles de formation les professionnels en fin de carrière leur permettrait de « *transmettre leur expertise* » aux plus jeunes, favorisant toujours ce lien entre génération.

Le bénévolat

Le bénévolat tout au long de la vie est une bonne idée et « devrait être pris en compte dans la retraite » mais doit être cadrée pour s'assurer que ce soit dans « un but humanitaire ». Il faudrait favoriser ce dispositif en faisant bénéficier à l'entreprise d'un avantage fiscal. La question s'est posée de savoir comment ouvrir ce dispositif aux autres professions (libérales) ?

La situation des employés « au placard »

Pour résoudre la situation des cadres « au placard », il faudrait « obliger les entreprises ayant des collaborateurs sans activité (au placard) à les insérer dans le dispositif de retraite progressive ».

Avoir le choix

Il faut, d'une manière générale, « plus de choix sur sa fin de carrière, que cela ne soit pas subi » : avoir le choix de partir en retraite quand on veut paraît essentiel aux citoyens des deux tables. La limite d'âge et le retrait d'office ne doivent pas « être retenus » et le « cumul emploi-retraite » ne doit pas être subi. L'employeur « ne doit pas imposer la cessation ». Mais dans les situations « où on n'a pas le choix, il ne faut pas laisser les gens en difficulté ». Certaines personnes ont du mal avec leur nouvelle situation de retraité, il faut donc pouvoir proposer des « préparations à la retraite pour aider ces personnes à partir. » « L'important, c'est d'avoir le choix ».

La souplesse du départ

Le télétravail est un procédé qui permet plus de souplesse et qui est valable à tous les âges. Pour les seniors, l'employeur doit justifier le refus de l'accès au télétravail. L'aménagement dans les horaires de travail permet également de gagner en souplesse : « faciliter les passages à temps partiel en fin de carrière », doit être une priorité.

La situation des petites entreprises

La situation des TPE/PME par rapport à ces dispositifs est difficile, une table se demande s'il ne faudrait pas « une aide par un financement ». L'intégration de ces petites structures dans les dispositifs existants est également évoquée, notamment dans le secteur agricole qui est pris en exemple. Le système doit pour autant être plus contraignant pour les entreprises, notamment en ce qui concerne les informations sur les dispositifs existants.

Autres propositions

Gagner au loto, qui semble en effet une excellente idée, quoique difficile à universaliser.

Faire appel à des professionnels extérieurs, sous tutorat de l'Etat

L'individualisation c'est très bien, mais il faut bien l'accompagner.

Selon les filières, on constate un « manque de professionnels », donc les personnes « à la retraite ou pouvant prendre leur retraite » travaillent et ne laissent pas la place aux jeunes.

Revoir les soldes de compte épargne-temps (déséquilibre des entreprises car la personne est partie mais on ne peut pas la remplacer)

Valoriser le rôle des aidants familiaux en leur faisant valider des points/trimestres.

Retraite agricole : le salarié agricole n'est pas assez payé, ne peut pas assez cotiser et donc aura soit une petite ressource, soit avec la réforme sera un « mendiant » du système. Psychologiquement, il préférerait financer sa retraite.

Le bien être des retraités est attendu

Effacer les régimes avec précarité (mineur, agricole...)

- **Quelle solidarité entre les actifs ?**

(contributions des tables 7 et 10)

La solidarité

« Pour passer d'une solidarité liée au corporatisme à une solidarité liée à la génération, il faut prendre en compte les spécificités liées à chaque professions pour que chacun soit entendu dans sa différence ». Pour financer cette solidarité, une part du point pourrait y être destinée automatiquement. Néanmoins, la difficulté de gommer les corporatismes est soulevée. L'idée de stabilité de ce régime de solidarité est évoquée : « *il ne faut pas changer les règles en permanences* ». Les mesures de solidarité sont pourtant dès le début provisoires et réexaminées. Une table propose de « *lisser la solidarité dans le temps pour un actif afin d'éviter l'accident de parcours* ». Néanmoins les citoyens ne tranchent pas la question de savoir si la solidarité « *intervient au moment du besoin* » ou bien lors de l'accès à la retraite.

Cotisation des hauts revenus

Les deux tables s'accordent pour accepter la cotisation des plus hauts revenus « *sans contrepartie* ». Néanmoins, il peut y avoir une difficulté à faire adhérer ces personnes sans leur proposer d'avantage en contrepartie, même minime.

La pénibilité du travail

La pénibilité est difficilement définissable, néanmoins ce critère doit être pris en compte pour le calcul de la retraite. Une table insiste particulièrement sur le travail de nuit et la durée de vie raccourcie à cause du système des 3x8. Le « *risque de dépendance* » est également évoqué et devrait être « *inclus dans les débats* ». L'idée que dans le temps, la notion de pénibilité va évoluer est également évoquée.

Cotisation par point

Une des tables estime que « *la cotisation sans droit n'est plus une cotisation* » lorsqu'il s'agit de la formule « *1€ cotisé donne les mêmes droits* ». La question de la « *forme* » est également posée puisque les « *points « gratuits » sont non compatibles avec la notion « 1€ cotisé donne accès aux mêmes droits* ». »

Simplification

Pour simplifier le système, une table pense que l'« *individualisation en tenant compte de la réalité des revenus* » serait la meilleure solution. Il ne faut pas « *compliquer* », en demandant « *à la retraite de «rattraper» les injustices du marché du travail* » qu'est notamment l'inégalité « *homme femme* » dans les « *différences de rémunération* ». La simplification passe aussi par l'idée de ne pas « *revenir sur l'acquis 10 ans après* ».

Autres propositions

La « *part patronale* » est « *non gérable pour les agriculteurs, les professions libérales (qui payent les parts salariales et patronales sur un même revenu)* ».

« *Tous les revenus de l'activité en contribution (on reste sur un principe simple)* ».

Il ne faut pas « penser qu'en pourcentage » dans le calcul des retraites, parce que ce n'est pas significatif pour « les petits ».

Comment prendre en compte « la précarité subie ou choisie (ex intermittents du spectacle) »

- **Comment améliorer l'acquisition de droits à la retraite pour les plus jeunes ?**

(contributions des tables 4 et 12)

La prise en compte des études

L'idée de donner des points ou des trimestres pour chaque année validée par un diplôme pose questions aux citoyens : « *c'est une bonne idée mais en pratique, nous ne pensons pas que c'est appliqué* ». Deux points sont évoqués : le coût que représente une telle solution (trop cher) et la discrimination qui peut en résulter puisqu'on oppose « ceux qui font des études et ceux qui n'en font pas » et tout le monde n'a pas accès aux mêmes parcours. *C'est « celui qui réussit qui gagne ».*

Un « *barème de point* » est tout de même proposé par une table : chaque diplôme et chaque cursus pourrait correspondre à un nombre de point, sans prendre en compte la durée des études. A ce barème serait associée une « *assiette minimale* » pour ne pas désavantager celui qui travaille par rapport à celui qui étudie.

Le cas des « étudiants professionnels » a été abordé sans être plus expliqué.

Les jeunes travailleurs

La situation des stagiaires et des « *services civils* » et civiques a également été abordé : « *s'ils étaient payés, ils ne seraient pas pénalisés* ». Une table dénonce tout de même le service civil qui *serait « un salariat déguisé ».*

En ce qui concerne les alternants, ils cotisent lors de leurs études : « c'est dur, mais au moins ils cotisent ». L'idée d'exiger une cotisation de l'employeur qui prend un jeune en apprentissage est soulevée à une table. *Le financement des points des étudiants en stage devrait également pouvoir être pris en charge par les employeurs.*

Le rôle de la solidarité nationale

Faire jouer la solidarité nationale pour les jeunes ne pouvant pas s'insérer dans l'emploi (équivalent chômage non indemnisé). *La solidarité devrait également pouvoir financer le principe de points donné par année d'étude.*

Le bénévolat

Le bénévolat « ne doit pas remplacer le travail », néanmoins une table souligne que cette forme d'activité peut permettre « l'engagement de certains ». Mais pour les citoyens des deux tables, rémunérer l'activité de bénévolat revient à dénaturer la notion même de bénévolat.

Le désintéressement et le manque d'information

Le problème soulevé est finalement le désintéressement des jeunes des questions de retraite : « ils s'en foutent, ils préfèrent voyager ! » Il est difficile pour eux de se projeter parce qu'il y a finalement

une incertitude concernant le nombre de réforme qui se mettront en place avant qu'ils ne touchent à leurs retraites.

L'idée d'information est très présente dans les conversations : il y a une « *méconnaissance des dispositifs* », estime une des tables, il faudrait donc en premier lieu les faire connaître. Pour impliquer les jeunes, il faudrait par exemple « *leur envoyer un courrier, dès le départ* ». L'idée de la lettre orange suédoise pourrait par exemple être une bonne base d'information.

Autres propositions

Attention à la complexité des cas particuliers : il faut « *faire simple* » pour « *faire plus juste et plus équitable* » : il faut les mêmes règles pour tous.

Ecart des coûts positifs pour les rachats

Merci de votre participation !